

LEADER 2023-2027	GAL DU PAYS DES VOSGES SAÏNOISES 
Fiche action n°6°	Faire de la coopération un levier de la stratégie
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
La coopération constitue un levier important de la stratégie. Elle permet l'ouverture du territoire vers des territoires voisins ou plus lointains au niveau national ou international. La coopération est perçue comme un moyen de développer l'innovation et l'expérimentation. Pour cette raison, le GAL souhaite faire de la coopération une action intégrée à sa stratégie de développement. Les actions de coopération qu'il est prévu d'engager viendront prolonger la stratégie locale de développement soit sur des aspects transversaux liés à la mise en œuvre de la stratégie de développement soit sur des aspects thématiques.	
TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	
A - Préparation technique en amont des projets de coopération B – Opérations de coopération Elles porteront de manière prioritaire mais non exclusive sur la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire. Elles pourront également traiter des autres thématiques de la stratégie : ✓ Mobilité ✓ Sobriété et efficacité énergétique ✓ Biodiversité ✓ Service à la population ✓ Economie de proximité ✓ Programmes culturels	
COUTS ADMISSIBLES	
↪ Détail des coûts admissibles à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises A - Préparation technique en amont des projets de coopération Fonctionnement B – Opérations de coopération Fonctionnement - investissement Dépenses inéligibles communes à toutes les opérations : Crédit-bail, TVA, Crédit-bail, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature, financement de postes.	
BENEFICIAIRES	
A - Préparation technique en amont des projets de coopération B – Opérations de coopération PETR, structure porteuse du GAL, syndicats mixtes, collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, structures coopératives, fondations, sociétés d'économie mixte, entreprises, micro-	

entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour toutes opérations :

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables...).

MONTANT ET TAUX D'AIDE APPLICABLE

🔗 *Plan de financement à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises*

ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Critères – socle commun à toutes les fiches actions	Barème
1. Dimension partenariale/ collective du projet	1
• Le projet implique / repose sur un partenariat entre plusieurs types d'acteurs (hors financeurs, maître d'oeuvre) dans la mise en œuvre du projet, dans la réflexion en amont...	1
2. Dimension territoriale, structurante du projet	1
• Le projet contribue à un maillage territorial et/ou une structuration territoriale	1
3. Dimension innovante du projet	2
• Le projet apporte un nouveau service/produit/activité pour les habitants / pour la cible du projet	1
• Le projet est innovant : dans ses modalités de mise en œuvre, dans sa conception, dans le type de produit ou service apporté	1
4. Pérennité, maturité du projet	1
La pérennité/maturité du projet a été étudiée : équilibre financier, moyens de fonctionnement, dimensionnement du projet adapté, continuité de l'action dans le temps, étude de faisabilité (étude d'opportunité, diagnostic justifiant le besoin)...	1
Note minimum obligatoire : 3	5

Critères spécifiques à la fiche action	Barème
<i>Le projet répond aux objectifs stratégiques de la fiche action :</i>	
il permet de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire	2
il développe les mobilités douces	1
il s'inscrit dans la sobriété et l'efficacité énergétique	1
il favorise la biodiversité	1
il offre un service à la population	1
il développe l'économie de proximité	1
il favorise, développe l'offre de loisirs et la culture	1
Note minimum obligatoire : 1	8